

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 avril 2003

Original: français

**Lettre datée du 28 avril 2003, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de Côte d'Ivoire auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Comme vous le savez, l'Accord de Linas-Marcoussis, de même que la rencontre d'Accra du 7 mars 2003, ont tracé le cadre général ainsi que les étapes à suivre en vue de permettre à la Côte d'Ivoire de sortir de la crise militaro-politique qui la secoue depuis le 19 septembre 2002.

D'ordre de mon gouvernement et connaissant le grand intérêt que le Conseil de sécurité porte à mon pays, et en particulier à la résolution de cette crise, il me plaît de porter à votre connaissance les progrès enregistrés dans le cadre de la mise en oeuvre de ces accords de même que les inquiétudes que suscitent certaines réactions du Conseil de sécurité.

Je vous prie de bien vouloir publier la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Vous vous souviendrez, sans aucun doute, que le Président de la République a nommé le 25 janvier 2003 un Premier Ministre de consensus en la personne de l'Ambassadeur Seydou Elimane Diarra, par décret pris à l'Ambassade de Côte d'Ivoire en France.

Cet acte majeur a été aussitôt suivi par un autre acte non moins important, ayant consisté à déléguer de larges pouvoirs au Premier Ministre Diarra par décret du 10 mars 2003.

Par ailleurs, le Conseil national de sécurité a été institué par un décret pris le 13 mars 2003, suivi immédiatement de la nomination de ses membres.

En outre, sur proposition du Premier Ministre, les membres du Gouvernement de réconciliation nationale ont été nommés, par décret du 13 mars 2003.

En attendant la désignation par le Conseil national de sécurité de deux personnalités de consensus, comme prévu par l'Accord d'Accra, pour occuper les Départements de la défense et de la sécurité, deux ministres, sur proposition du Premier Ministre et par décret du 24 mars 2003, ont été nommés pour assurer l'intérim de ces deux importants départements ministériels.

À cet égard, je suis heureux de vous informer que cinq sessions du Conseil des ministres se sont déjà tenues, les deux dernières ayant réuni l'ensemble des membres du Gouvernement à Abidjan, y compris ceux issus de la rébellion.



Devant ces avancées notables pour un retour à la paix et à la stabilité en Côte d'Ivoire, permettez-moi de vous dire notre entière satisfaction des efforts inlassables que l'Organisation des Nations Unies ne cesse déployer, depuis le début des événements, afin de trouver une solution politique durable à cette grave crise qui, depuis plus de sept mois, déstabilise la Côte d'Ivoire et l'ensemble de la sous-région ouest-africaine.

Le Gouvernement ivoirien voudrait saisir l'occasion pour réitérer à vous-même et à tous les membres du Conseil sa profonde reconnaissance pour le soutien que vous n'avez cessé de lui apporter.

Par ma voix, il tient à remercier de façon plus particulière le Secrétaire général, Kofi Annan, dont l'engagement personnel dans le règlement de la crise a largement contribué à aboutir aux résultats encourageants auxquels nous sommes parvenus.

En dépit de ces avancées, le Gouvernement ivoirien est préoccupé par le peu de cas fait par la communauté internationale, et notamment par le Conseil, des nombreuses exactions et violations flagrantes de l'Accord de Linas-Marcoussis, en particulier du cessez-le-feu, et qui mettent en péril le processus de paix.

Cette attitude est d'autant plus préoccupante qu'elle donne l'amère impression au Gouvernement et aux populations victimes que la communauté internationale ne se soucie guère des drames vécus quotidiennement dans les zones sous contrôle rebelle et particulièrement à l'ouest de la Côte d'Ivoire.

En effet, depuis le début de la crise, aucune déclaration, aucun communiqué public du Conseil de sécurité ne condamne expressément et fermement les exactions commises dans les zones occupées. Il en est ainsi des viols, pillages, racketts, vols et exécutions sommaires. Même la résolution 1464 (2003) ne contient aucune condamnation des agresseurs.

Par contre, dans les zones sous contrôle gouvernemental, il suffit que des Ivoiriens organisent des manifestations, exerçant en cela un droit démocratique reconnu dans tous les pays, pour qu'ils soient vilipendés et accusés de collusion avec le Gouvernement qu'on cherche ainsi à affaiblir.

De même, lorsqu'il arrive au Gouvernement d'exercer son droit de légitime défense, prévue à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, il est interpellé. Et comme pour l'empêcher d'assurer sa défense, il lui est reproché l'utilisation des hélicoptères M1-24 qui sont pourtant des armes conventionnelles.

C'est le lieu de rappeler au Conseil que les forces rebelles disposent d'armes hautement plus sophistiquées que celles des forces loyalistes et que leur utilisation de même que leur provenance n'ont jamais semblé préoccuper la communauté internationale. Tout se passe comme si l'on souhaite la défaite de l'Armée nationale et le renversement, par voie de conséquence, du régime en place.

La signature de l'Accord de Linas-Marcoussis, qui a vu la mobilisation de l'ensemble de la communauté internationale, a fait naître de réels espoirs quant à la sortie de crise.

Afin de maintenir intactes les chances de succès du processus de paix, le Conseil de sécurité devrait faire preuve de plus de vigilance et tout mettre en oeuvre pour amener les forces rebelles à respecter les termes de cet accord, notamment le cessez-le-feu, et à mettre fin aux exactions de tous ordres commises dans les zones sous leur contrôle.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) D. Philippe **Djangoné-Bi**
